

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
13	14

**Date de la
convocation**
21/02/2020

**OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION**

**VOTE DU TAUX
DES TAXES
DIRECTES
LOCALES**

—000—

ANNEE 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

**DELIBERATION N° 12
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BIZANIER (excusée)
- G. ADEL (excusé)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des 3 taxes pour l'année 2020. Il propose de ne pas modifier ces taux par rapport à 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les taux des 3 taxes pour 2020, comme suit :

Taxe d'Habitation	12,00 %
Taxe Foncier Bâti	18,54 %
Taxe Foncier Non Bâti	53,18 %

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200227-DE12-270220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2020

Affichage : 02/03/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

